

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVOIRE INGENIERIE-BTP » en abrégé « 2I-BTP »

Siège social Abidjan, Abobo, PLATEAU-DOKUI, Lot 737, Ilot 81

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/03/2022 , et enregistrés au CEPICI le 23/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE INGENIERIE-BTP » en abrégé « 2I-BTP »

Objet :

- La conception et la réalisation de tous projets immobiliers ;
- La conception, la construction et la rénovation des bâtiments, bureaux et de tous ouvrages notamment les travaux publics ;
- La réalisation des travaux de Voiries, Réseaux et Divers (VRD) ;
- L'acquisition par achat, échange ou tout autre moyen des immeubles bâtis et non-bâtis ;
- La conception, la réalisation et la vente de devis et de plan immobilier ;
- La commercialisation des biens immobiliers ;
- La fourniture et la commercialisation de matériels et matériaux destinés à la construction immobilière;
- La gestion de patrimoine immobilier ;
- La livraison d'équipements de protection individuelle et de matériels bureautiques
- Prestations Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée.

Capital social 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, PLATEAU-DOKUI, Lot 737, Ilot 81

Dirigeant(s) : M OUATTARA YENAYAMAN (COGÉRANT), M DJIKE YANNICK HERMANN (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01717 du 29/03/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°13509/GTCA/RC/2022 du 29/03/2022

